

Votants : 84
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er avril 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 avril 2016

FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2016 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Elmano MARTINS, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Sylvie DEBOEUF à Marie-Christelle BOUCHERY, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Simon LAPLACE à Anne-Lydie HOLTZ, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LECOINTE par Xavier RUDEWICZ, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Alain CHAUFFIER, Gérard GIBALD, Robert GOUSSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents excusés :

Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Sebastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 AVRIL 2016****FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2016 DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi de finances pour 2010, qui a institué l'actuel régime de la fiscalité directe locale, les lois de finances pour 2011 à 2016 inclus,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B decies,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération de Conseil d'Agglomération du 13 avril 2015 adoptant un taux d'imposition 2015 de Cotisation Foncière des Entreprises de 26,26 %,

Vu le Budget Primitif 2016 -budget principal- approuvé par le Conseil d'Agglomération le 14 décembre 2015,

Vu les informations fiscales 2016 notifiées par les services de l'Etat et notamment l'état 1259 FPU 2016 sur lequel seront reportés les taux votés par le Conseil d'Agglomération,

Produit CFE voté au BP 2016	Bases CFE 2015	Bases prévisionnelles CFE 2016	Evolution 2015/2016	Taux proposé au vote 2016	Produit fiscal 2016 de référence
11 800 000 €	44 081 575	44 593 000 €	1,16%	26,26%	11 710 122 €

Considérant le taux maximum de CFE 2016, qui s'élève à 26,31 %, et la volonté de la CAN de maintenir le taux 2016 à 26,26%,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider de fixer le taux d'imposition 2016 de la Cotisation Foncière des Entreprises de la Communauté d'Agglomération du Niortais à 26,26% sans augmentation par rapport à 2015,

- Décider de mettre en réserve de taux, 0,05% correspondant à la différence entre 26,31% (taux maximum) et 26,26% (taux retenu par le Conseil d'Agglomération).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué